

américains comportant des explosions thermonucléaires, afin que les troupes canadiennes puissent s'initier aux méthodes de décontamination du personnel et des véhicules, et de détection des radiations dégagées par ce genre d'explosion. Bref, la plus entière collaboration sur tous les plans des opérations militaires existe à l'heure actuelle dans les secteurs où des engins atomiques pourraient être utilisés.

L'honorable représentant d'Algoma-Est a évoqué le discours prononcé le 7 novembre par le président Eisenhower; dans ce discours, le président mentionnait tout particulièrement la collaboration canado-américaine dans l'établissement de notre dispositif continental de la défense. Peu de temps après la fin de la dernière guerre, on entreprenait de collaborer dans le domaine de la défense aérienne, et on déployait un effort conjoint pour mettre au point un dispositif global de défense aérienne visant à assurer la défense commune de l'Amérique du Nord.

Ce réseau, sur lequel la Chambre a été parfaitement renseignée, comprend une installation de radar pour l'alerte et le contrôle aériens dans la partie sud du Canada; il est connu sous le nom de réseau Pinetree et a été aménagé conjointement par le Canada et les États-Unis qui l'exploitent aussi conjointement. On a ensuite conclu une entente conjointe pour la construction de la ligne intermédiaire et de la ligne d'alerte préliminaire ainsi que d'un réseau commun de communication. Pour des raisons administratives, chacun des deux gouvernements a exécuté ces projets séparément mais ils sont exploités, tout comme le système Pinetree, comme réseau intégré de prompte alerte et d'interception. Pour qu'on puisse résoudre ces problèmes compliqués de défense aérienne touchant les opérations ou le domaine scientifique, on a établi un comité canado-américain d'études militaires composé d'officiers et de savants.

A la suite de ses études, ce groupe a proposé aux chefs d'état-major des deux pays, en décembre 1956, l'établissement d'un quartier général conjoint pour assurer le contrôle des opérations de défense aérienne du Canada et des États-Unis. Ces propositions du comité mixte d'étude ont été approuvées par les chefs d'état-major des deux pays et le secrétaire à la défense des États-Unis a approuvé ces mesures au début d'avril.

L'entente bilatérale, au sein du groupe régional d'organisation canado-américain de l'OTAN, nous rapproche des objectifs que l'OTAN avait assignés à ce comité, à savoir a) assurer une base efficace et une protection sûre à notre capacité de contre-offensive nucléaire stratégique, et b) maintenir un

réseau efficace de prompte alerte et de défense aérienne. Avant de l'annoncer publiquement, les deux pays ont informé le conseil de l'OTAN de cette entente conclue au sein du groupe régional d'organisation canado-américaine.

Nous nous rendons compte que ce réseau complet de défense aérienne nous protège contre les avions de bombardement pilotés mais nous reconnaissons également depuis un certain temps la nécessité de prendre des mesures pour assurer notre défense contre la nouvelle menace de projectiles intercontinentaux. Dès le mois de juillet 1956, on a entamé des négociations en vue de collaborer à l'étude des méthodes et moyens de défense contre les engins balistiques intercontinentaux. Le comité de recherches de la défense, en collaboration avec l'aviation américaine, a lancé un vaste programme de recherches qui aidera à résoudre les problèmes que comporte l'établissement d'un réseau d'alerte et de défense contre les engins balistiques intercontinentaux. On a entrepris l'étude conjointe et approfondie, tant sur les lieux qu'en laboratoire, des moyens qui permettront, au moyen du radar de repérer les engins balistiques intercontinentaux à charge explosive atomique et de les intercepter au moyen d'un projectile destructeur.

Le radar qu'on doit installer en Saskatchewan fait partie de ce programme. Il convient de noter que ce radar a été prêté par les États-Unis au Conseil de recherches pour la défense qui en assumera la responsabilité en tant que contribution du Canada aux recherches destinées à repousser cette nouvelle menace grave. Nous nous proposons de suivre de très près les résultats de cette entreprise conjointe et d'accorder la plus grande priorité à la création de dispositifs de défense contre les projectiles balistiques.

D'autres efforts conjoints très importants comprennent des programmes de mise au point de mesures défensives contre les sous-marins porteurs de projectiles, y compris notamment des procédés de repérage des sous-marins à long rayon d'action et de meilleures méthodes de combat contre les sous-marins. Ces mesures sont mises au point par les deux marines, en vue de prévenir la menace d'une attaque au moyen de projectiles contre les ports et installations de l'Amérique du Nord.

Il y a consultation et collaboration à tous les échelons en matière de défense. Des officiers de tous les services sont rattachés aux principales écoles et camps d'instruction militaire de tous les services des États-Unis. La vérification des armes canadiennes et américaines par temps froid, y compris les